

27 AOUT 1997

N° A797

21

BERON SA
Société anonyme
au capital de 250 000 francs
Siège social : Z.A. ROND POINT DU ROND BOIS - CD 59A
57650 FONTOY
RCS THIONVILLE B 950.459.677

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, et le vingt juin, à 10 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 3 juin 1996.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Claude JANSEN, commissaire aux comptes, est également présent.

Monsieur Philippe BERON préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur PISTENON Raymond de la SA COMPTALOR est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 492 actions.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1995,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

11.

Paris

- EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1994,
- QUITUS AUX ADMINISTRATEURS,
- AFFECTATION DES RESULTATS,
- APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 101 ET SUIVANTS DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966,
- RENOUELEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT,
- QUESTIONS DIVERSES.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 1995 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée donne décharge au Commissaire aux comptes, Monsieur Claude JANSEN, pour son mandat au cours dudit exercice

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de 1 006 541,94 F de la manière suivante :

1 006 541,94 F au compte "Report à nouveau".

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant viennent à expiration avec la présente assemblée, décide :

PP.
Puis

- de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Claude JANSEN, pour une nouvelle durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001,

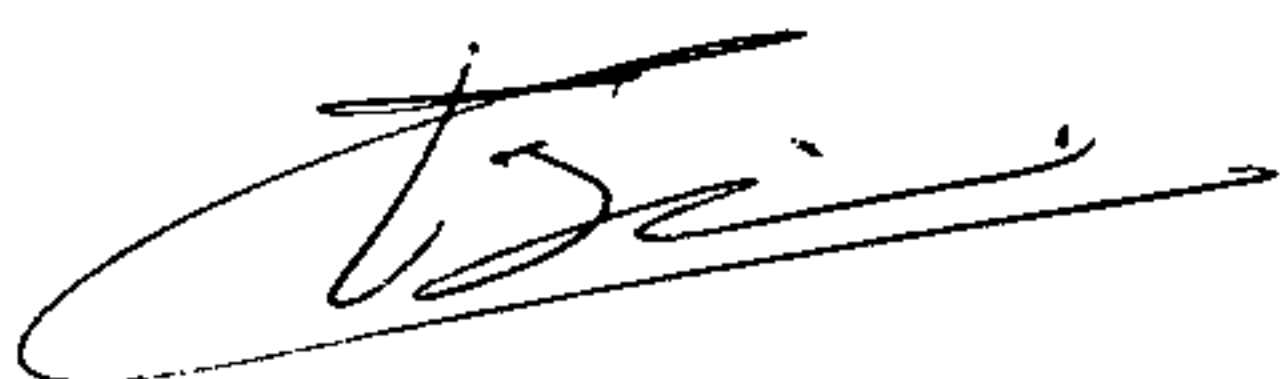
- de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Luc MOEHREL demeurant 18, place du Forum 57000 METZ, pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several smaller, connected strokes.

Philippe BERON

LE SECRETAIRE

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical, slightly curved strokes followed by a few horizontal and diagonal strokes.

Raymond PISTENON

DEPOSE N° 7
1^{er} A 797
21

BERON SA
Société anonyme
au capital de 250 000 francs
Siège social : Z.A. ROND POINT DU ROND BOIS - CD 59A
57650 FONTOY
RCS THIONVILLE B 950.459.677

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 4 MARS 1997**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, et le quatre mars, à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 17 février 1997.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Philippe BERON préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration. Mademoiselle Béatrice LIBISCHEWSKI et Madame Simone WATRIN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Raymond PISTENON, de la Société COMPTALOR est choisi comme secrétaire.

Monsieur JANSEN Claude, commissaire aux comptes, est également présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Remplacement du commissaire aux comptes titulaire,**
- **Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant,**
- **Convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.**

MB

MB

MB

S.W.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration. Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur JANSEN Claude, et de la reprise de ces fonctions par Monsieur MOEHREL Jean-Luc, actuel commissaire aux comptes suppléant.

Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur JANSEN Claude.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale constatant l'absence de commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer à ces fonctions :

- Monsieur Roger LENNINGER, 4, rue des Dahlias 57200 SARREGUEMINES,

pour la même durée que le mandat du nouveau commissaire aux comptes titulaire.

TROISIEME RESOLUTION

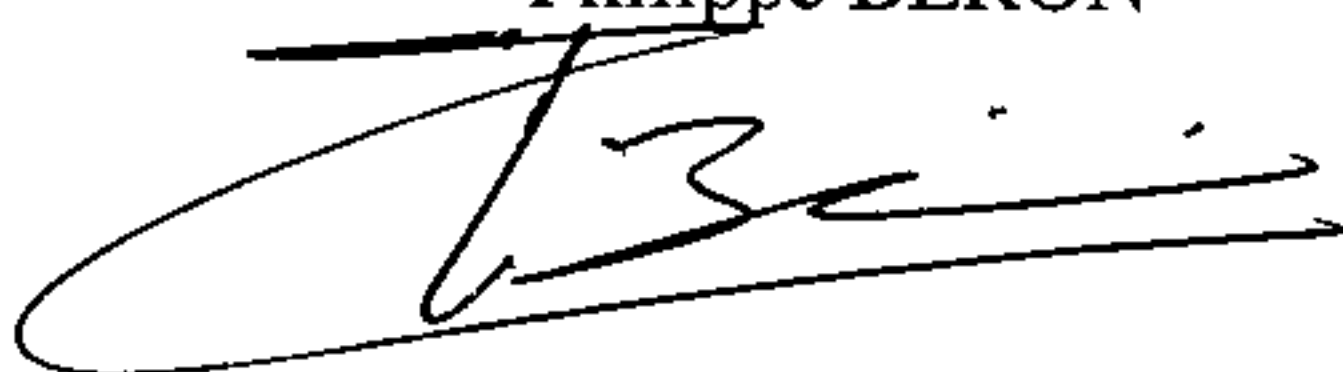
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

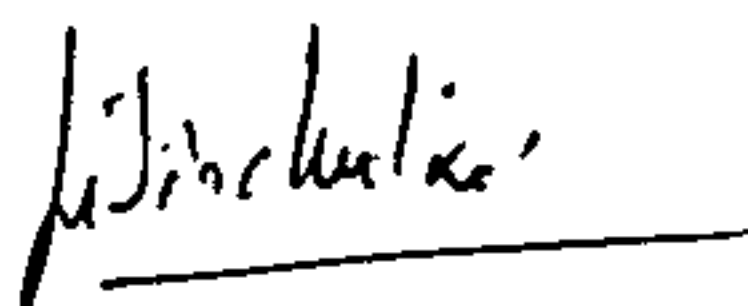
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Philippe BERON



Béatrice LIBISCHEWSKI



Le secrétaire
Raymond PISTENON



Simone WATRIN



Les scrutateurs